



Frédéric Petit
Député des Français établis à l'étranger
Allemagne, Europe centrale et Balkans
126 rue de l'Université - 75355 – Paris 07SP



Madame Claudia Scherer-Effosse
Directrice générale
Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger
4 Pass. Colisée
93400 Saint-Ouen-sur-Seine

Paris, le 4 novembre 2025
(Transmis par courrier électronique)

Madame la Directrice générale,

Au cours de mes auditions et de nos nombreux échanges récents, je vous ai régulièrement interrogé sur la crise financière que traverse l'Agence dont vous avez la charge depuis plusieurs années. Après de nombreuses relances de ma part, vous avez bien voulu m'apporter quelques réponses qui me semblent parcellaires à ce stade et inquiétantes à plus d'un titre, en particulier les informations que vous m'avez communiquées lors de notre dernière audition au parlement, le jeudi 16 octobre 2025.

Bien qu'elle vienne de loin et aurait dû être anticipée, je conçois que la crise actuelle que traverse l'Agence appelle une réponse d'urgence. Vous ayant interrogée sur votre plan de sauvetage à court terme, vous m'avez indiqué que vous attendiez environ « 34 millions de ressources supplémentaires » des mesures que vous présenterez au Conseil d'administration de l'AEFE, le 27 novembre prochain, pour les faire adopter en CA extraordinaire le 18 décembre. Ces ressources supplémentaires seraient, selon vous, constituées de « remontées supplémentaires du réseau ».

En audition, au compte rendu, et par mail par la suite, je vous ai demandé de me transmettre exactement et précisément la part de ces 35 millions que vous attendiez des établissements à gestion autonome conventionnés, d'une part, et, d'autre part, celle que vous attendiez des familles fréquentant les établissements que vous gérez directement. J'avais besoin de cette information avant la présentation de mon rapport devant la commission des affaires étrangères, le mercredi 29 octobre 2025. Les services de la commission, de leur côté, vous ont relancée l'avant-veille de la présentation, sans succès, et je me suis permis de vous alerter par SMS. Vous avez alors informé la représentation nationale que vous prévoyiez de mettre les établissements conventionnés à contribution pour environ 20 millions, et vous avez utilisé le terme « remontées des EGD » pour m'expliquer que ceux-ci seraient mis à contribution pour environ 14 millions.

Vous ayant rappelé que les seules ressources extérieures à l'Agence étaient les écolages des familles qui les fréquentent, je vous ai demandé de me confirmer que ces « ressources supplémentaires » seraient bien imputées à ces écolages. Vous m'avez alors répondu non ; et expliqué que « certains EGD » disposaient d'une trésorerie qui leur permettaient d'absorber

cette hausse de contribution. Vous m'avez avoué également ne pas disposer du montant exact qui resterait à la charge des familles de ces EGD, ni la répartition exacte par EGD.

Le délai surprenant avec lequel vous m'avez transmis le détail d'un élément clé de votre plan de sauvetage à court terme et la légèreté, à certains égards, de vos réponses m'ont semblé ne pas être respectueux du travail parlementaire. Mais surtout, les informations que vous avez bien voulues me fournir tendraient à prouver qu'une partie significative de ce que vous comptez présenter à vos administrateurs le 27 novembre prochain en tant que « ressources supplémentaires », n'en sont tout simplement pas. Enfin, cette présentation erronée de vos ressources pourrait, me semble-t-il, dissimuler le fait que seules les familles fréquentant des établissements à gestion autonome (conventionnés) seraient mises à contribution, ce qui est une profonde injustice.

J'ajoute que cette absence de ressources supplémentaires réelles doit forcément être compensée dans la présentation de votre budget initial par un montant équivalent de présentation de dépenses que vous prévoyez de ne pas engager. Je souhaiterais savoir lesquelles.

Il est donc, à mon sens, dangereux qu'une telle présentation soit proposée au vote du Conseil d'administration, car cela invaliderait toute décision consécutive. Or il est de votre responsabilité, en tant que Directrice générale de l'AEFE, de l'éviter.

Depuis une dizaine d'années, nous sommes plusieurs parlementaires à avoir régulièrement alerté la direction de l'Agence sur les impasses de son modèle de gouvernance actuel. Utile à la création de l'Agence, dans les années 80, parce qu'il permettait de rassembler l'ensemble des lycées homologués dans un seul et même réseau, ce modèle s'est logiquement grippé lorsque le réseau a commencé à s'étendre il y a une quinzaine d'années. De nouveaux statuts d'établissements et de personnels sont apparus ; la diversité des situations s'est accrue.

Ces changements tiennent à l'évolution générale non seulement des familles françaises qui profitent de ces établissements et s'engagent le plus souvent dans leur gestion, et dont la sociologie a énormément changé ces vingt dernières années, mais surtout à l'évolution générale du monde, plus complexe, parfois chaotique. Au XXIème siècle, les établissements du réseau d'enseignement français à l'étranger doivent s'adapter aux nouvelles exigences des coopérations internationales. On ne peut plus « poser » un lycée français ici ou là, sans chercher à l'insérer dans la coopération éducative avec le pays d'implantation et travailler avec ses diverses forces vives.

Fort heureusement, les difficultés actuelles de l'Agence ne remettent pas en cause la bonne santé financière de l'immense majorité des établissements homologués par le ministère de l'Éducation nationale à travers le monde, et dont nous avons constaté le développement constant ces dernières années : entre 2018 et 2025, les établissements à gestion autonome (conventionnés ou pas) sont passés de 485 établissements scolarisant 282,000 élèves à 544 établissements scolarisant presque 330,000 élèves. C'est une réussite dont nous nous réjouissons tous, et qui prouve l'intérêt et la pertinence des objectifs fixés.

Dans un contexte de finances publiques extrêmement contraintes, les impasses que nous dénoncions hier pour l'Agence, sont devenues de plus en plus évidentes, et la mettent en situation de crise financière aiguë à moyen, voire à court terme et ce, malgré une Subvention pour Charge de Service Public en forte croissance entre 2017 et 2024, de 343 millions d'euros versés à presque 450 millions d'euros versés.

Frédéric Petit

Député des Français établis en Allemagne, Europe centrale et Balkans
frederic-petit.eu – frederic.petit@assemblee-nationale.fr – 01 40 63 75 31

Ainsi, la crise financière que traverse l'AEFE ne peut pas être imputée aux contraintes budgétaires du moment, puisque le niveau de Subvention pour Charge de Service Public reste largement supérieur à celui que l'Agence percevait il y a quelques années. Elle n'est pas à mettre non plus au compte de l'effort de développement souhaité par le président de la République en 2018. Celui-ci suit son cours et rapporte quelques moyens supplémentaires à l'Agence, provenant des établissements à gestion autonome : les différentes « remontées » à l'Agence de la part du réseau sont passées de moins de 130 millions en 2021 à 150 millions environ aujourd'hui.

Seule une réforme profonde de l'AEFE lui permettra de se remettre durablement sur les rails et de surmonter ses difficultés. Comme je le dis depuis des années, un des points clés de cette réforme consiste à séparer dans son organigramme et dans sa comptabilité, voire même juridiquement, la fonction de gestion de la soixantaine d'établissements dont elle reçoit les écolages des familles et qu'elle gère directement (EGD), de sa fonction d'appui, d'animation et de développement du réseau mondial ; ceci, par souci d'efficacité des moyens engagés, mais également par souci de transparence vis-à-vis des parents, des gestionnaires et des parlementaires. Ces métiers différents exigent des financements différents.

La nécessité de cette réforme est aujourd'hui partagée par toutes les parties intéressées, en particulier par votre tutelle au ministère de l'Europe et des affaires étrangères. Je m'en réjouis malgré la prise de conscience tardive. J'espère qu'il n'est pas trop tard.

Je reste bien entendu à votre disposition pour avancer sur ce sujet, comme je l'ai toujours fait.

Et je vous prie de croire, Madame la Directrice générale, à l'expression de mon profond respect.

Frédéric Petit



Copies :

M. Jean Noël Barrot, Ministre de l'Europe et des Affaires Etrangères ;

M. Edouard Geffray, Ministre de l'Éducation Nationale ;

Mme Eléonore Caroit, Ministre Déléguée chargée de la Francophonie, des Partenariats internationaux et des Français à l'Etranger ;

M. Bruno Fuchs, Président de la Commission des Affaires Etrangères de l'Assemblée Nationale ;

M. Cyrille Pierre, Président du Conseil d'Administration de l'AEFE.

Frédéric Petit

Député des Français établis en Allemagne, Europe centrale et Balkans
frederic-petit.eu – frederic.petit@assemblee-nationale.fr – 01 40 63 75 31